

## **14 - Relations Internationales - Coopération avec Aqabat Jabr - Bilan du premier programme de coopération relatif à la rénovation du réseau d'eau - Mise en œuvre du deuxième programme**

*M. GUILLEMET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :*

### **1 - Bilan du premier programme 2008-2010**

#### **1.1 - Rappel du contexte**

Préparé par diverses missions à partir de décembre 2004, le programme de coopération avec le camp d'Aqabat Jabr (district de Jéricho en Cisjordanie) a été validé définitivement par une délibération votée au Conseil Municipal du 13 décembre 2007. La mise en œuvre du programme triennal (2008-2009-2010) a débuté en janvier 2008 avec une convention de partenariat signée entre la Ville de Besançon et le Comité populaire du camp.

A la demande des autorités du camp et sur la base d'études techniques confiées à l'association Hydraulique sans frontières, puis au Département Eau Assainissement de la Ville de Besançon, le partenariat portait sur la rénovation du réseau d'eau du camp avec un programme en trois points :

- réhabilitation de l'infrastructure ;
- mise en place d'un service de l'eau (suivi de la consommation et facturation) ;
- sensibilisation à une bonne utilisation de la ressource.

Sur un budget total de 380 000 €, 100 000 € ont été financés par la Ville (prélèvement autorisé par la Loi Oudin sur les budgets annexes eau et assainissement ; budget relations internationales) ; 100 000 € de financements extérieurs ont été obtenus de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée et Corse). Le complément a été assuré par l'Autorité palestinienne.

#### **1.2 - Réalisations**

• **La réhabilitation de l'infrastructure** : en raison de la situation politique de la région, le projet ne concerne pas l'approvisionnement en eau, assuré en partie par la société israélienne Mekorot et géré globalement par l'UNRWA (organisme dépendant de l'ONU, chargé d'assurer le fonctionnement des services de base dans les camps de réfugiés : éducation, santé, eau). De ce fait, ni le Comité populaire du camp ni la Ville de Besançon ne sont intervenus sur ce point. Le programme portait initialement sur la réhabilitation -en trois phases de travaux- des parties endommagées du réseau. La situation a été très largement modifiée par l'octroi d'un financement important de l'Autorité palestinienne, dû à «l'effet levier» des financements extérieurs, et c'est donc en définitive à une rénovation totale du réseau qu'il a été procédé.

#### • **L'amélioration de l'exploitation du réseau**

- Le service de l'eau est en place, avec trois techniciens (formés en 2010) qui ont en charge la réalisation des nouveaux branchements, l'entretien du réseau, la gestion du magasin pour le matériel de maintenance, le relevé des compteurs et la facturation.
- Le principe d'une facturation mensuelle est définitivement validé (avec le projet d'une tarification progressive au prorata de la consommation). Le but est d'équilibrer le budget pour assurer l'autonomie et la pérennité du service.

• **La sensibilisation de la population** : initialement mise en œuvre par la section communication du Lycée Professionnel, la première campagne n'a pas été perçue comme très efficace par le Comité populaire qui a décidé de reprendre à son compte ce volet du projet. C'est maintenant lui qui en assure la responsabilité.

Les difficultés dues à l'instabilité politique de la région (blocage de la livraison des compteurs par les autorités israéliennes, grève des entrepreneurs entraînant la nullité de certaines procédures d'appels d'offres par exemple) ont entraîné quelque retard dans le déroulement du programme. Il a donc été nécessaire de reporter de six mois (30 juin 2011 au lieu du 31 décembre 2010), par avenant aux conventions initiales, la date de fin de ce premier programme. Pour autant, sa réalisation n'a jamais été remise en cause et à ce jour, le projet est en bonne voie d'achèvement et conforme aux engagements des partenaires. Le bilan final (rapport d'exécution et rapport financier) a été adressé à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse.

## **2 - Propositions pour la mise en oeuvre du deuxième programme**

Avec la mission conduite par le Maire en octobre 2010 et la signature de la charte de jumelage qui élargit le champ des actions à des domaines autres que techniques, plusieurs pistes sont ouvertes maintenant pour enrichir et diversifier la coopération avec le camp d'Aqabat Jabr.

La coopération technique reste la pièce maîtresse du partenariat entre la Ville de Besançon et le camp d'Aqabat Jabr ; d'autres actions, plus modestes, porteront sur des échanges à vocation culturelle et sociale. L'ensemble du projet, présenté ci-dessous, fera l'objet du deuxième programme de coopération qui accueillera un nouveau partenaire, la Ville de Neuchâtel. En effet, à l'issue de la mission exploratoire faite en mai 2010 par l'un de ses représentants qui accompagnait la délégation de Besançon, Neuchâtel a en effet décidé d'élargir à la coopération avec Aqabat Jabr la convention de partenariat déjà signée depuis 2006 sur la coopération avec Douroula au Burkina Faso.

### **2.1 Le programme de coopération technique : assainissement et sensibilisation à l'environnement**

Comme souligné ci-dessus, le programme de coopération technique reste la pièce maîtresse de la coopération entre la Ville de Besançon et le camp d'Aqabat Jabr ; il portera sur l'assainissement et la sensibilisation à l'environnement, en particulier à la gestion des déchets. Il est prévu de le réaliser sur une période de deux ans (2012-2013).

- **Un assainissement collectif** est la proposition retenue et validée par l'ensemble des partenaires, à l'issue d'un état des lieux très complet (ouvrages et pratiques) réalisé sur site par une étudiante élève ingénieur stagiaire à la Direction Eau et Assainissement de la Ville de Besançon de janvier à juin 2011. Ce choix est le plus adapté compte tenu des capacités techniques et financières des partenaires et du contexte socioculturel. Il découle également de la mise en oeuvre d'un programme similaire à Jéricho (ville toute proche d'Aqabat Jabr) qui mène un projet d'assainissement dont le financement est assuré par la coopération japonaise. Une station de traitement des eaux usées et une conduite d'assainissement desservant l'entrée du camp, dont le dimensionnement inclut la population d'Aqabat Jabr, devraient ainsi être opérationnelles en 2015. A noter que ce projet prévoit la revalorisation agricole des eaux traitées, ce qui est aussi le souhait de l'ensemble des partenaires de la coopération avec Aqabat Jabr.

- **Le schéma directeur d'assainissement** constitue la phase préalable à la mise en oeuvre des travaux. Il s'agira d'une étude technique comprenant notamment des enquêtes individuelles, et l'acquisition des données nécessaires au dimensionnement des infrastructures (nombre d'habitations raccordées, détail du raccordement, débits rejetés, point de rejet). A l'issue de cette étude, un point sera fait sur l'avancement du projet de Jéricho, dont les travaux devraient démarrer en 2012, afin de déterminer les suites à donner et, le cas échéant, de coordonner les phases de travaux avec celles prévues pour le camp. Le schéma directeur d'assainissement sera financé par les budgets annexes du Département Eau et Assainissement, abondés d'une participation financière espérée de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse. Les phases ultérieures de travaux seront financées, comme ce fut le cas lors du premier programme de coopération, par des fonds levés par le Comité populaire auprès de l'Autorité palestinienne, grâce au rôle catalyseur joué par les partenaires de la coopération (Ville de Besançon et

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse), qui renforce le sérieux du projet et sa crédibilité technique.

• **La sensibilisation à l'environnement** : ce travail de sensibilisation a déjà été entamé sur la question de l'utilisation de la ressource en eau par les institutions du camp. Il est prévu de le poursuivre lors du second programme, dans le cadre d'une sensibilisation générale à l'environnement qui inclurait, outre la poursuite du travail sur l'eau, la question de l'assainissement et de la gestion des déchets. Sur ce dernier point, et compte tenu de la situation à Aqabat Jabr, il n'y a pas lieu d'intervenir sur le système de collecte et de traitement, déjà assuré. Agir en amont de la collecte serait toutefois profitable, en responsabilisant les habitants du camp sur l'état de propreté des rues et de la vallée. Le contenu détaillé de ce volet sensibilisation (contenu, intervenants, mode opératoire) sera défini dans les prochains mois.

## 2.2 - Autres propositions

La signature de la charte de jumelage offre la possibilité de diversifier les actions de coopération avec le camp d'Aqabat Jabr. Cela sera fait en lien avec le Consulat Général de France à Jérusalem qui travaille étroitement avec les collectivités territoriales françaises impliquées dans la coopération, en proposant une expertise et un appui conseil très précieux sur les projets et, le cas échéant, en apportant des financements complémentaires via des dispositifs spécifiques (Fonds Social de Développement / bourses à coût partagé).

• **La bourse à coût partagé** : le dispositif (sur la question des bourses à coût partagé, voir Conseil Municipal du 16 juin), expérimenté en partenariat avec l'Université de Franche-Comté pour l'année universitaire 2011-2012, permet à un étudiant de poursuivre des études en Master 2 dans une spécialité qui n'est pas enseignée dans les universités palestiniennes. Sauf avis contraire à l'issue de la première année d'expérimentation, il est proposé de reconduire ce dispositif de bourse à coût partagé pour la durée du deuxième programme de coopération.

• **Les échanges de jeunes** : ce projet répond à une demande très forte du Comité populaire du camp qui souhaite favoriser, même pour une courte durée, les contacts entre enfants et adolescents du camp et jeunes d'autres pays, dans un contexte social et politique apaisé. A ce jour, une association sportive bien structurée encadre les jeunes du camp avec pour but, à travers la pratique sportive, de leur inculquer des valeurs de vie en commun et de respect des règles sociales. Pour 2012 et 2013, il est proposé que la Ville de Besançon favorise la venue d'un groupe d'une quinzaine d'enfants ou d'adolescents du camp d'Aqabat Jabr issus de cette association sportive. Un séjour de deux semaines en été après un travail préparatoire et une mission de terrain entre animateurs d'Aqabat Jabr et animateurs des structures d'accueil bisontines (association des Francas du Doubs) est envisagé.

• **La promotion d'une activité de tourisme solidaire** : une association de femmes, très dynamique, tente de trouver des solutions aux problèmes économiques endémiques rencontrés par une majorité de familles et de favoriser toutes les activités permettant aux femmes de s'exprimer et de faire valoir leurs droits. A l'occasion d'échanges très fructueux avec la délégation bisontine lors de la mission de mai 2011, a été évoquée l'idée de valoriser les savoir-faire des femmes du camp par le biais d'une activité de tourisme solidaire, qui commence à se développer et à se structurer en territoires palestiniens. S'il semble irréaliste d'envisager à court terme des retombées économiques importantes d'une telle activité, Aqabat Jabr est cependant bien situé pour s'inscrire dans cette dynamique. Les années 2012-2013 pourraient donc être mises à profit pour construire, en lien avec des structures déjà existantes, un projet de développement autour de l'activité touristique. Une première réflexion pourra être conduite sans attendre par l'association des femmes avec l'aide méthodologique, dans le courant de l'année 2012, d'un étudiant de la licence *Conduite de projets internationaux de co-développement* dans le cadre du stage de terrain obligatoire pour l'obtention du diplôme.

### 3 - Budget prévisionnel

#### 3.1 - Dépenses prévisionnelles

Désignation	2012	2013	Total	%
Schéma d'assainissement	18 500 €	15 000 €	33 500 €	27,45
Poursuite sensibilisation eau	5 000 €	4 300 €	9 300 €	7,60
Gestion des déchets	3 800 €	4 500 €	8 300 €	6,80
Echanges de jeunes	8 500 €	8 500 €	17 000 €	13,95
Tourisme solidaire	3 200 €	5 700 €	8 900 €	7,30
Bourse à coût partagé	6 000 €	6 000 €	12 000 €	9,85
Indemnités chef de projet	9 600 €	9 600 €	19 200 €	15,75
Missions	5 300 €	5 300 €	10 600 €	8,70
Traduction	1 500 €	1 700 €	3 200 €	2,60
<b>Total</b>	<b>61 400 €</b>	<b>60 600 €</b>	<b>122 000 €</b>	<b>100</b>

#### 3.2 - Ressources prévisionnelles

Désignation	2012	2013	Total	%
Ville de Besançon				
- Eau assainissement	20 000 €	20 000 €	40 000 €	32,80
- Relations internationales	12 500 €	12 500 €	25 000 €	20,50
Ville de Neuchâtel	8 000 €	8 000 €	16 000 €	13,10
<b>Sous-total Besançon-Neuchâtel</b>	<b>40 500 €</b>	<b>40 500 €</b>	<b>81 000 €</b>	<b>66,40</b>
Agence de l'Eau	12 000 €	12 000 €	24 000 €	19,65
Consulat Général de France	5 000 €	4 200 €	9 200 €	7,55
Comité populaire du camp	3 900 €	3 900 €	7 800 €	6,40
<b>Sous-total partenaires extérieurs</b>	<b>20 900 €</b>	<b>20 100 €</b>	<b>41 000 €</b>	<b>33,60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61 400 €</b>	<b>60 600 €</b>	<b>122 000 €</b>	<b>100</b>

### Propositions

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à valider les orientations du programme de coopération avec Aqabat Jabr et leur inscription dans le cadre d'un programme de deux ans selon les modalités définies dans le présent rapport ;

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous actes et conventions nécessaires à la bonne exécution du programme et notamment :

- la convention cadre avec le Comité populaire du camp d'Aqabat Jabr officialisant le principe de la reconduction du partenariat (durée et thématiques)
- l'avenant à la convention avec la Ville de Neuchâtel

- la convention d'exécution financière avec le réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine
- l'avenant à la convention avec les Francas du Doubs.

En cas d'accord, le programme de coopération avec le camp d'Aqabat Jabr sera financé :

. pour sa partie technique, par une subvention de 20 000 € en 2012 et 20 000 € en 2013, prélevée, au titre de la loi Oudin, à part égale sur les budgets annexes eau Service de l'Eau (imputation 67/6743.3402 CS 36100) et Service de l'Assainissement (imputation 67/6743.3402 CS 36200)

. pour les autres propositions, par une subvention de 12 500 € en 2012 et 12 500 € en 2013 prélevée sur le budget des relations internationales (imputation 65.048/6574.3402 CS 400).

**«M. Nicolas GUILLEMET :** C'est l'occasion de faire le point sur cette coopération qui est exemplaire au niveau national. On vient de terminer ce programme triennal axé sur l'eau et qui était décomposé en trois points. Le premier point concernait la réhabilitation des infrastructures car le problème du camp d'Aqabat Jabr est un problème d'approvisionnement en eau, le deuxième point l'amélioration du service de l'eau pour que le réseau reste pérenne et le troisième point la sensibilisation de la population. Donc ce programme à l'origine était chiffré à 380 000 €, 100 000 € pour la Ville de Besançon, 100 000 € pour l'Agence de l'Eau, 100 000 € à financer par le Ministère des Affaires Etrangères et 80 000 € par l'Autorité palestinienne. En milieu de programme on s'est aperçu que le Ministère des Affaires Etrangères, pour des raisons plutôt politiques que techniques, ne souhaitait plus s'investir dans ce programme de coopération qui était pourtant exemplaire. Il faisait suite à Euro-Méditerranée qui normalement fixe les priorités dans le bassin méditerranéen et la Palestine en faisait partie sur les problématiques de l'eau et de l'énergie. Malgré cela l'Etat ne nous a pas soutenus sur ce projet. Donc on s'est ouvert à nos différents partenaires, notamment notre ville jumelée de Neuchâtel qui nous a permis également de continuer notre programme en le subventionnant à hauteur de 16 000 €. Et puis on a décidé avec nos partenaires palestiniens et la Ville de Neuchâtel de faire un programme tripartite sur la suite de la rénovation du réseau d'eau, notamment en travaillant sur un schéma directeur d'assainissement, sur la sensibilisation à l'environnement avec la gestion des déchets et puis on a ouvert notre programme à quelque chose d'un petit peu moins technique, notamment à l'éducation et à un volet social avec la bourse à coût partagé qu'on a votée à l'avant-dernier Conseil Municipal et qui permet à des étudiants palestiniens de venir étudier dans une université française, des échanges de jeunes, on verra plus tard, qui porteront plus sur des échanges sportifs. Et puis une aide à une association de promotion pour l'activité du tourisme solidaire puisque le camp d'Aqabat Jabr se trouve à côté de Jéricho, à côté de la Mer Morte, une région très très touristique et une association de femmes du camp a décidé notamment de faire du micro-crédit mais également d'ouvrir une antenne de tourisme solidaire l'année prochaine.

**M. Pascal BONNET :** Nous soutenons cette politique depuis longtemps et c'est à l'honneur de la Ville de Besançon de se vouloir à la fois ami d'Israël et de la Palestine avec peut-être la volonté de faire un jour avancer les choses à notre modeste niveau à partir d'opérations concrètes comme celles-là. C'est toujours intéressant de savoir où les choses en sont.

**M. LE MAIRE :** C'est signé BONNET, vous auriez pu signer FOUSSERET car je partage exactement cet avis-là ; modestement à notre place nous ne faisons pas de la diplomatie mais nous pouvons par des gestes comme ceux-là contribuer au rétablissement de la paix dans la région».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.*